

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 19-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	05/06/2020
Présents	23
Absents	0
Procurations	0
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du cinq juin deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier à MIREPOIX (ARIEGE) le **onze juin deux mille vingt à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Procurations :

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire rappelle que les précédents Conseils Municipaux n'ont jamais augmenté le taux des taxes. Il précise que seules les bases communiquées par les services fiscaux varient, bases sur lesquelles le Conseil Municipal n'a pas de pouvoir de décision.

Il propose de laisser inchangés les taux de fiscalité cette année encore.

- **Taxe foncière bâti** : 23,99 %
- **Taxe foncière non bâti** : 104,49 %

Il demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité**, de ne pas augmenter les taux des taxes ; elles sont donc fixées pour 2020 à :
 - **Taxe foncière bâti** : 23,99 %
 - **Taxe foncière non bâti** : 104,49 %
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2020

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE : 194 MIREPOIX

ARRONDISSEMENT : 09 PAMIERIS

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MIREPOIX



Annexe n° 3

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Table with 5 columns: Bases d'imposition effectives 2019, Taux d'imposition communaux de 2019, Taux d'imposition plafonnés 2020, Bases d'imposition prévisionnelles 2020, Produits à taux constants. Rows include Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti), Taxe foncière (non bâti), CFE, and Total.

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1791104 - 119 463 - 689 778
Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices - DCRTP - Produit prévisionnel de TH
Produit de la CVAE + Versement GIR + Prélèvement GIR = 981 863
Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) + Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Table with 4 columns: Taux de référence de 2019, Coefficient de variation proportionnelle, Taux de référence 2020, Taux de votes. Rows include Taxe foncière, Taxe foncière (non bâti), CFE, and Product fiscal attendu.

REÇU EN PREFECTURE
le 22/06/2020
Application agréée E-legalite.com

A Mirepoix le 11/06/2020
Le maire,



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 194 MIREPOIX

ARRONDISSEMENT : 09 PAMIERIS

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MIREPOIX



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (14)

Taxe d'habitation :	106 102
Taxe foncière (bâti) :	1 732
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	11 629
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLY :	0

2. BASES NON TAXEES (14)	
Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	2 317
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	19 299
3. CVAE (15)	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (8)	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental		Taux 2019 des EPCI (col. 15 - col. 16)	Taux plafonds 2020 (col. 15 - col. 16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col. 15 - col. 16)
	national (13)	départemental (14)			
Taxe foncière (bâti).....	21,59	22,48	1,79000	56,20	54,41
Taxe foncière (non bâti).....	49,72	116,36	12,51000	290,90	278,39
E.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)	
Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :	
national	>>>
communal	>>>

Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	31,62
--	-------

MINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

1e 22/06/2020

Application agréée E-legalite.com